



MAISON D'ARRET DE SEYSSES

**A FORCE DE *PRO-VOCATIONS*.....
II RISQUE LA *RE-VOCATION* !**

PRO-VOCATION :

PRO : professionnel. Certainement pas pour ce chef stagiaire. Depuis que sa route a croisé celle de la Pénitentiaire, il n'a eu qu'un seul résultat, se mettre tout le personnel à dos, tous grades confondus !

VOCATION : dieu merci, personne ne peut dire l'avoir dans notre métier, ce n'est pas un sacerdoce, mais.....de là, à porter aussi peu d'intéressement à ces fonctionnaires qui la composent.....

RE-VOCATION :

RE : repartir vers d'autres horizons plus adaptés à ses capacités, c'est le meilleur que l'on puisse lui souhaiter !

VOCATION : pourrait convenir dans un poste «aménagé» dans le social ou des métiers plus « doux » pour âmes sensibles et nerfs fragiles.

Nous pensions avoir touché le fond avec ce fonctionnaire, mais il persiste et signe dans un article du quotidien « **LIBERATION** » paru mercredi 8 février 2006, où il déclare avoir été témoin d'une agression d'un détenu par un Surveillant, au mois d'octobre 2005.

- 1- Confessions le jour même, à la Direction de l'établissement.
- 2- Enquête interne très poussée le soir même jusqu'à 21H30.
- 3- 4 surveillants « témoins » entendus.
- 4- Le Directeur, preuves en main, classe l'affaire sans suite le soir même.
- 5- Au vu des événements qui le place de fait au rang d'affabulateur, il dépose une **plainte à la Gendarmerie**.
- 6- Rebelote : Enquête, plusieurs auditions de tous les « acteurs » de ce soit disant incident. Conclusion, classement sans suite, par le Procureur de la République le 23 janvier 2006 !

La Pénitencière lui a donné tort, Le Procureur de la République, représentant la JUSTICE au nom du PEUPLE FRANÇAIS aussi, maintenant il saisit la Presse ! Que va-t-il faire après..... ?

Rappel d'une partie du tract que nous avons diffusé lors de cette affaire :

Mensonges, calomnies, trahison, affabulations, diffamations, c'est très grave ! Dorénavant, le Personnel dans son ensemble ne pourra plus collaborer avec lui et la Direction le sait ! La décision est dans le camp de l'Administration.

L'Administration n'a rien fait !

CONCLUSION :

La Pénitencière a la responsabilité de ses fonctionnaires. Elle doit veiller à leurs déficiences intellectuelles et prendre toutes mesures qui s'imposent..... un suivi psychologique, un reclassement dans un corps moins exposé à la pression des coursives.....

Le Bureau National

Seysses, le 10 février 2006

Site Internet : <http://spspenitenciere.chez-alice.fr/>

E-mail : spsnongrades@hotmail.com